

*Envie de plaire,
Envie de petits prix.*



ULRIC DE VARENS

Créateur de Parfums

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

Bilan	P. 2
Compte de résultat	P.4
Tableau des flux de trésorerie consolidé	P.6
Tableau de variation de la situation nette consolidée	P.7
Annexe aux comptes consolidés	P.8
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	P.27

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P.30

GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

Rapport du président du conseil d'administration	P.51
Rapport des commissaires aux comptes	P.57

TEXTE DES RESOLUTIONS

P.60

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011

Bilan et compte de résultat	P.67
Annexe aux comptes sociaux	P.71
Résultats réalisés au cours des derniers exercices	P.85
Rapport général des commissaires aux comptes	P.86
Rapport spécial des commissaires aux comptes	P.89

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

P.92

ULRIC DE VARENS

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

	Montants en K€	
	Année 2011	Année 2010
Ecarts d'acquisition nets	1 339	1 339
Immobilisations incorporelles nettes	4 342	6 099
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	1 333	2 850
Immeubles de placement	-	-
Titres mis en équivalence	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-
Autres actifs financiers non courants	409	405
Autres actifs non courants	534	534
Actifs d'impôts différés	1 305	285
Total des Actifs non courants	9 262	11 512
Stocks nets	6 141	7 746
Créances clients et comptes rattachés - nettes	11 051	11 854
Autres créances nettes	1 077	1 475
Actifs financiers de transaction	-	-
Actifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	24	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 720	2 637
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-
Total des Actifs courants	21 013	23 826
TOTAL DE L'ACTIF	30 275	35 338

ULRIC DE VARENS

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

	Montants en K€	
	Année 2011	Année 2010
Capital social	4 000	4 000
Primes d'émission	640	640
Réserves liées au capital	17 038	16 368
Réserves consolidées	- 76	294
Ecart de conversion	335	333
Résultat net	- 1 840	920
Total des Capitaux Propres	20 097	22 556
<i>Dont Part du groupe</i>	19 747	22 173
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	350	383
Dettes financières à long et moyen terme	992	2 801
Autres passifs financiers	-	-
Avantage du personnel	150	154
Provisions - non courant	-	93
Passifs d'impôts différés	-	251
Total des Passifs non courants	1 142	3 299
Part à moins d'un an des dettes financières à L et MT	1 384	680
Partie à CT des emprunts portant intérêt	11	17
Concours bancaires	556	971
Dettes fournisseurs	4 412	5 083
Autres dettes	1 940	2 346
Provisions courantes	552	370
Passifs financiers dérivés	-	-
Impôts courants	181	16
Autres passifs courants	-	-
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-
Total des Passifs courants	9 036	9 482
TOTAL DU PASSIF	30 275	35 338

ULRIC DE VARENS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Montants en K€	
	2 011	2 010
Chiffres d'affaires (I)	32 387	35 849
Achats consommés	- 15 099	- 15 669
Marge brute	17 288	20 179
<i>Taux de marge brute (en %)</i>	<i>53,38%</i>	<i>56,29%</i>
Autres produits de l'activité (II)	48	144
Produits des activités ordinaires (I+II)	32 435	35 992
Charges de personnel	- 6 451	- 6 904
Charges externes	- 9 243	- 9 845
Impôts et taxes	- 484	- 398
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	- 856	- 868
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	- 200	- 204
Autres charges d'exploitation nettes des produits	- 67	- 343
Résultat opérationnel courant	35	1 762
Autres charges opérationnelles	- 2 700	- 515
Résultat opérationnel	- 2 665	1 247
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	11
Coût de l'endettement financier brut	- 100	- 111
Coût de l'endettement financier net	- 98	- 100
Autres produits et charges financiers	- 12	3
Charges d'impôt sur le résultat	935	- 230
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	- 1 840	920
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	- 1 840	920
- part du groupe	- 1 868	838
- intérêts minoritaires	28	82
<i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i>	- 0,237	0,106
<i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i>	- 0,237	0,106

ULRIC DE VARENS

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Montants en K€	
	Année 2011	Année 2010
Résultat net consolidé de la période	- 1 840	838
Ecart de conversion	5	71
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 1 835	909
Dont:		
- part du groupe	- 1 863	896
- part des minoritaires	28	95

ULRIC DE VARENS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants en K€

	Année 2011	Année 2010
RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires	1 840	920
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	-	-
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	3 080	1 295
Gains et pertes latents liés aux variations de juste-valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Autres produits et charges calculés	-	6
Plus et moins values de cession	385	138
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	1 625	2 359
Coût de l'endettement financier net	100	111
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	- 935	230
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt	790	2 700
Impôts versés	- 326	261
Augmentation des clients et autres débiteurs	1304	1617
Augmentation des stocks	1453	1194
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	- 1082	278
Autres mouvements	- 6	-
VARIATION DU BFR lié à l'activité	1 343	116
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 133	2 584
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	- 59	31
Décaiss / acquisition immos corporelles	- 371	412
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	306	5
Subventions d'investissement encaissés	-	-
Décaiss / acquisition immos financières	- 27	62
Encaiss / cession immos financières	36	15
Tréso.nette / acquisitions & cessions de filiales	- 20	4 183
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	135	4 668
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 494	110
Dividendes versés aux minoritaires	- 69	200
Variation des autres fonds propres	- 8	165
Encaissements provenant d'emprunts	1075	1500
Remboursement d'emprunts	- 2 001	550
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 497	525
VARIATION DE TRESORERIE	501	2 609
Incidences des variations de taux de change	- 3	54
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 666	4 221
Reclassement de trésorerie	-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 164	1 666

ULRIC DE VARENS

VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K€

Situation nette - part du groupe	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31/12/2009	4 000	640	15 529	1 873	444	22 486	502	22 988
Mouvements de la période								
Résultat 2009 (part du groupe)			1 873	-1 873				
Augmentation de capital								
Résultat 2010 (part du groupe)				838		838	82	920
- Ecart de conversion					58			
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								
- Réévaluation des immobilisations								
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies								
- Impôts								
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					58	58	13	71
Distributions effectuées			-1 110			-1 110	-200	-1 310
Actions propres (acquisitions / cessions)			-154			-154		-154
Ajustements sur résultats antérieurs			12			12	2	14
Variation de périmètre			0			0		0
Ajustements divers			43			43	-16	27
Situation au 31/12/2010	4 000	640	16 193	838	502	22 173	383	22 556
Mouvements de la période								
Résultat 2010 (part du groupe)			838	-838				
Augmentation de capital								
Résultat 2011 (part du groupe)				-1 868		-1 868	28	-1 840
- Ecart de conversion					5			
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								
- Réévaluation des immobilisations								
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies								
- Impôts								
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					5	5		5
Distributions effectuées			-494			-494	-69	-563
Actions propres (acquisitions / cessions)			18			18		18
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre			-88			-88	8	-80
Ajustements divers						1		1
Situation au 31/12/2011	4 000	640	16 467	-1 868	507	19 747	350	20 097

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2011

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **32 387 K€** et un résultat net après impôt de **(1840) K€**.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-1 Contexte général et référentiel comptable

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2011 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Ces principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2010, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2011, présentées ci-dessous.

- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées : La nouvelle définition d'une partie liée introduite par la norme révisée appliquée pour la première fois en 2011 n'a pas d'incidence sur le périmètre des parties liées au Groupe au 31 décembre 2011. En revanche, l'information à communiquer entre les parties liées est accrue (voir note 4.3)

Aucune autre norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, ne sont significatives par rapport aux activités du Groupe.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 16 avril 2012.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/2011	31/12/2010
<u>Sociétés françaises</u>			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100%	100%
VARENS SHOP SAS	Paris	100%	100%
<u>Sociétés étrangères</u>			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100%	100%
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100%	100%
VARENS ITALIA SRL	Milan	85%	85%
VARENS MIDDLE EAST FZCO	Dubai	70%	70%
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80%	80%
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	60%	80%
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70%	70%
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85%	85%
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95%	95%
<u>Sociétés déconsolidées au 01/01/2011</u>			
ULRIC DE VARENS SA (Uruguay)	Montevideo	<i>nc</i>	66%
VARENS ARGENTINA S.A.	Buenos Aires	<i>nc</i>	65%

- **Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan.

1-3 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1-4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

Les participations publicitaires correspondant à des opérations de publicité, mise en avant, référencement et charges assimilées sont constatées en charges externes. Les autres charges issues des accords de participations publicitaires (« marges arrière ») sont déduites du chiffre d'affaires.

1-6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation au sein des filiales, correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres détenus à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests de dépréciations sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisés, d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 9,5% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

1-7 Immobilisations incorporelles

1-7.1 Marques

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsqu'il est observé une insuffisance de chiffre d'affaires réalisé avec les produits desdites marques par rapport à celui retenu lors de l'évaluation initiale, il est constitué une dépréciation.

1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces ou droits au bail dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur

vénale est appliquée. Cette dernière a été déterminée par référence au marché à dire d'expert.

1-7.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (entre 1 à 5 ans).

1-8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Une dépréciation est constatée de telle sorte que la valeur actuelle des immobilisations corporelles ne soit pas inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle des immobilisations attachées aux boutiques dont la fermeture est prévue ou en cours a été considérée comme nulle. Lesdites immobilisations ont été totalement dépréciées.

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

1-9 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

1-10 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction.

1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

1-13 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-12).

Provision pour retour de marchandises

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

1-14 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

Risque de liquidité et d'exigibilité

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts, contrats de crédit-bail et lignes de crédit.

Les emprunts et crédit-baux sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports du type :

- Maintien d'un total de fonds propres consolidés égal ou supérieur à 10 M€ et d'un fonds de roulement positif ;
- respect des ratios suivants au niveau consolidé :
 - . fonds propres/total bilan ;
 - . dettes à moyen et long terme ^(*)/fonds propres ;
 - . dettes à moyen ou long terme ^(*)/CAF ;
 - . frais financiers ^(*)/EBE.

() retraités du crédit-bail*

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. Au 31 décembre 2011, l'ensemble de ces covenants est respecté.

Le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

Risque de taux

Dans le but de financer certaines de ses acquisitions, la société et ses filiales ont souscrit des emprunts, crédit-baux et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable.

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 1.600 K€, non utilisée au 31 décembre 2011. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes à taux fixe ⁽¹⁾	100 %	57 %
Dettes à taux variable ⁽¹⁾	- %	43 %

(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables

L'endettement net du Groupe (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP) est de 223 K€ au 31/12/2011, contre un endettement net de 1 831 K€ au 31/12/2010.

Risque de change

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

1-15 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : +1.1 % au 31/12/2011 contre +8.1 % au 31/12/2010.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

1-16 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles correspondent à des charges clairement identifiées, ayant un caractère inhabituel et significatif.

1-17 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 898 160 titres au 31/12/2011.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

2- NOTES SUR LE BILAN

2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Valeurs brutes	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002			1 002
Sur VARENS ESPAÑA	337			337
TOTAL	1 339			1 339

Au 31 décembre 2011, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté. En conséquence, aucune dépréciation n'est à constater.

Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2011
Marques	2 439				2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	3 943	38	406		3 575
Autres immob. Incorp et encours	250	19	4		265
TOTAL	6 632	57	410		6 279

Amortissements et dépréciations	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2011
Marques					
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	310	1 377 ⁽¹⁾			1 687
Autres immob. Incorp et encours	223	31	4		250
TOTAL	533	1 408	4		1 937

(1) Dont 1 377 K€ de dépréciations liées aux boutiques dont la cession est prévue ou en cours

2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

2-3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2011
Terrains	89	1			90
Constructions	1 463	13			1 476
Matériel et outillage	3 006	214	695		2 525
Autres immob. corpo. et encours	3 526	139	440		3 225
TOTAL	8 084	367	1 135		7 316

Amortissements et dépréciation	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2011
Constructions	1 075	75			1 150
Matériel et outillage	2 254	308	668		1 894
Autres immob. corpo. et encours	1 906	1 225 ⁽¹⁾	192		2 939
TOTAL	5 235	1 608	860		5 983

(1) Dont 779 K€ de dépréciations liées aux boutiques dont la cession est prévue ou en cours

2-4 Actifs financiers non courants

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Variation périmètre	31/12/2011
Titres immobilisés	14	13	3		25
Titres de participation	235		17	67	285
Total brut	249	13	20	67	309
Provisions pour dépréciation	-235		-17	-53	-271
Total net	14	13	3	14	38
Dépôts et cautionnements	391	13	33		370
TOTAL	405	26	36	14	409

Au 31/12/2011, il n'existe aucun actif financier non courant échu et non déprécié.

2-5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux créances de carry back pour un montant de 534 K€.

2-6 Stocks

	31/12/2010	31/12/2011
Matières premières	2 740	2 139
Produits intermédiaires et finis	5 043	4 058
Total brut	7 783	6 197
Provisions pour dépréciation	-37	-56
Total net	7 746	6 141

2-7 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2010	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	12 936	12 133
Autres créances	1 803	1 538
Total brut	14 739	13 671
Provisions pour dépréciation	-1 412	-1 543
Total net	13 327	12 128

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2011	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échues	9 725		9 725
Echues			
De 0 à 90 jours	1 310	-	1 310
Plus de 90 jours	1 098	1 082	16
Total	12 133	1 082	11 051

Le groupe a souscrit au niveau de ses sociétés françaises, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

2-8 Impôts différés

	31/12/2010	31/12/2011
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	46	84
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	-223	-65
Reports déficitaires ⁽¹⁾	211	1 286
Total	34	1 305

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

2-9 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2010	31/12/2011
Sicav monétaires	1	1
Obligations		
Autres disponibilités (comptes bancaires et caisses)	2 617	2 718
Instruments financiers	19	1
Total	2 637	2 720

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

	31/12/2010	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 636	2 720
Concours bancaires	970	556
Trésorerie nette au bilan	1 666	2 164
Trésorerie selon TFT à la clôture	1 666	2 164

2-10 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 101 840, pour une valeur de 552 K€ au 31 décembre 2011) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,42 € et présentent un cours de clôture de 4,10 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2011 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

<i>Situation nette – intérêts minoritaires</i>	31/12/2010	31/12/2011
Part des réserves des minoritaires	301	322
Part de résultat des minoritaires	82	28
Total intérêts des minoritaires	383	350

2-11 Dettes financières

<i>Détail</i>	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Crédits-baux immobiliers				
Emprunts auprès Ets. Crédit	3201		1 900	1 301
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	279	1 074	279	1 074
Concours bancaires courants	971	557	971	557
Autres dettes financières diverses	17	11	17	11
Total	4 468	1 642	3 167	2 943

<i>Ventilation par échéance</i>	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	309	992		1 301
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	1 074			1 074
Concours bancaires courants	557			557
Autres dettes financières diverses	11			11
Total	1 951	992		2 943

2-12 Provisions pour risques et charges

Provisions non courantes	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Indemnités de départ à la retraite	154	7	11	150
Provision pour charges diverses	93		93	-
Total	247	7	104	150

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 9% pour les cadres, de 2,9 à 10 % pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 4,6%.

Provisions pour charges diverses

Provisions courantes	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Provision prud'hommes	192	138	12	318
Provision pour retours coffrets & marchandises	178	203	147	234
Total	370	341	159	552

Litiges et actions en justice

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

2-13 Passif courant

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

3- NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT

3-1 Informations sectorielles

Répartition du chiffre d'affaires et de la marge par secteur géographique

<i>Zone géographique</i>	31/12/2011	31/12/2010
France	9 074	8 293
Europe	10 510	13 939
Reste du monde	12 803	13 617
Total	32 387	35 849

<i>Marge brute</i>	31/12/2011	31/12/2010
France	32.9 %	27.1 %
Europe	34.1 %	39.7 %
Reste du monde	33.0 %	33.2 %
Total	100.0 %	100.0 %

Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel

	Distribution sélective et associée	GMS France	Non affecté	TOTAL
C.A.	24 311	8 077		32 387
RO (courant) par secteurs opérationnels	-855	889		35
Actifs nets non courants	5 114	921	1 388	7 423

Les secteurs opérationnels sont définis sur la base des réseaux de distributions utilisés :

- Distribution sélective et associée : distribution des produits (en direct ou via des agents) effectuée majoritairement auprès des parfumeries, grands magasins, drugstores, pharmacies et para-pharmacies, concept stores, duty free shop et boutiques en propre.
- GMS France : distribution effectuée dans les circuits de la grande distribution (France), hors présentoirs de marque.

Les frais généraux non directement affectables à un secteur, notamment les frais de siège, frais de création marketing et frais d'approvisionnement, ont été répartis selon le chiffre d'affaires de chaque secteur.

Les actifs nets non courants non affectés correspondent essentiellement à la valeur nette des immobilisations corporelles communes à l'ensemble des secteurs.

3-2 Charges de personnel et effectifs

<i>Charges de personnel</i>	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations	4 550	4 927
Charges sociales	1 800	1 825
Participation des salariés	101	122
Total	6 451	6 874

<i>Effectif moyen permanent</i>	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	38	40
Agents de maîtrise	17	15
Employés	83	88
Total	138	143

3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations nettes aux amortissements	856	868
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés		
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs	856	868
Dotations nettes aux provisions :		
- sur créances	8	86
- sur stocks	57	17
- pour risques et charges	135	101
Dotations nettes aux pertes et valeurs		
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs	200	204
Total	1 056	1 072

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

3-4 Autres charges opérationnelles (non courantes)

Les autres charges opérationnelles non courantes correspondent notamment aux dépréciations d'actifs non courants corporels et incorporels liés aux boutiques dont la cession est prévue.

Elles incluent les éléments ci-dessous :

- Pertes de valeur sur actifs : il s'agit des dépréciations d'actifs non courants, corporels et incorporels,
- Résultats de cession non récurrents : il s'agit des plus ou moins-values de cession sur les actifs corporels et incorporels, liées à la fermeture des boutiques en propre,
- Autres charges non courantes: cette rubrique correspond aux autres charges liées à la fermeture de boutiques.

	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges opérationnelles :		
- Dotations nettes aux pertes de valeurs sur actifs non courants	2 156	515
- Résultats de cession non récurrents	422	
- Autres charges non courantes	122	
Total	2 700	515

Ces charges sont affectables au secteur de la distribution sélective.

3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

<i>Coût de l'endettement financier net</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts s/ crédits-baux immobiliers	-	1
Intérêts s/ emprunts auprès des Etabts de crédits	96	90
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées		
Autres charges financières	4	20
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	11
Coût de l'endettement financier net	98	100

3-6 Impôts courants et impôts différés

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts exigibles	326	261
Impôts différés	-1 260	-31
Total impôts	-935	230

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration fiscale applicable aux sociétés françaises du groupe s'élève à 471 K€ sur les résultats de l'exercice.

3-7 Preuve de l'impôt

	31/12/2011
Résultat consolidé avant impôt	-2 775
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	-1 009
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	-853
Effet des retraitements sans impôt différé	892
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	32
Effet des impôts différés consolidés (effet de la variation des taux & dérive)	4
Impôt consolidé	-935

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le groupe a consenti des nantissements des fonds de commerce de ses boutiques en garantie des prêts accordés par les banques pour financer les investissements.

Au 31 décembre 2011, 8 nantissements ou promesses de nantissement d'un montant total de 1 795 K€ ont été consentis en garantie de 1 212 K€ d'emprunts.

Le groupe a eu recours de façon peu significative à l'escompte d'effets commerciaux.

Engagement reçu

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 1 600 K€, non utilisée au 31 décembre 2011.

4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2011 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

4-3 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 192K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et avantages en nature bruts	192	188
Jetons de présence		
Charges de retraites spécifiques		
Coût des paiements en actions ou stock-options		
Total	192	188

- **Opérations avec des parties liées**

<i>Transactions avec la société mère</i>	31/12/2011	31/12/2010
Achat/ ventes de biens et services	-600	-600
Dettes financières	970	279
Créances / dettes non financières	-	-
Engagements et garanties reçues	-	-

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.
- Les dettes financières correspondent à des avances en comptes courants de la société ULRIC CREATIONS, actionnaire direct d'ULRIC DE VARENS S.A.
- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Dubai, à Singapour, au Mexique et en Roumanie.

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49, avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les notes 1-16 et 3-4 de l'annexe relatent la nature des charges comptabilisées dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons validé le correct classement comptable des charges figurant dans cette catégorie. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des dépréciations et pertes de valeur y enregistrées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 3 mai 2012

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'ILENA
398 667 063 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2012

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Mandat d'un administrateur.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les comptes sociaux ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2010, à l'exception de la nouvelle norme et interprétation IFRS applicable à compter du 1er janvier 2011, IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, étant précisée que la nouvelle définition d'une partie liée introduite par la norme révisée appliquée pour la première fois en 2011 n'a pas d'incidence sur le périmètre des parties liées au Groupe au 31 décembre 2011. En revanche, l'information à communiquer entre les parties liées est accrue (voir note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS et DE SES FILIALES

A. ULRIC DE VARENS

1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2011 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- La société a consenti à sa filiale française VARENS SHOP, un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 4 670 K€. Il a été décidé de fermer le réseau de boutiques porté par cette filiale.
- La société a consenti à sa filiale étrangère ULRIC DE VARENS ESPANA S.A, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 270 K€.

2. Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 640 K€ contre 659 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 2,88 %.

Il convient d'ajouter à cette somme les produits suivants :

- | | |
|---|----------|
| – Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges : | 94 K€ |
| – Autres produits : | 1.811 K€ |

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la filiale de la société ULRIC DE VARENS, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2.545 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2.231 K€ et comprennent les postes suivants :

– Autres achats et charges externes :	1.757 K€
– Impôts, taxes et versements assimilés :	9 K€
– Salaires et traitements :	280 K€
– Charges sociales :	119 K€
– Dotations aux amortissements sur immobilisations :	21 K€
– Dotations aux provisions sur actif circulant :	3 K€
– Dotations aux provisions pour risques et charges :	42 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 314 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 2.965 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 5.158 K€, correspondant principalement à l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune consenti à la filiale VARENS SHOP à hauteur de 4.670 K€.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de (1.879) K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à (31) K€.

Un produit d'impôt sur les sociétés provisionné au titre de l'exercice écoulé s'élève à 471 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social des sociétés PARFUMS ULRIC DE VARENS et VARENS SHOP, a opté avec les sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Le résultat de l'exercice est, en conséquence, une perte de (1.439) K€.

3. Présentation du bilan

a) Examen des postes d'actif

Le poste « concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2.499 K€, est amorti à hauteur de 60 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 102 K€ au 31 décembre 2011 et à la somme de 32 K€ après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme de 14.492 K€ dont 13.156 K€ de titres de participation.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée sur ce poste à hauteur de 1.045 K€, qui correspond à hauteur de 907 K€ à la dépréciation des titres de certaines de nos filiales.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 6.530 K€, dont 141 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

Le poste « Autres créances », d'un montant brut de 5.278 K€, a été provisionné à hauteur de 461 K€.

b) Examen des postes de passif

Le capital social est de 4.000 K€ et le montant des capitaux propres de 20.238 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 91 K€, correspondant à des indemnités de départ à la retraite de salariés à hauteur de 24 K€ et à des provisions pour risques à hauteur de 67 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 2.119 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Emprunts et dettes assimilées auprès des établissements de crédit :	608 K€
– Emprunts et dettes financières divers :	970 K€
– Dettes Fournisseurs et comptes rattachés :	283 K€
– Dettes fiscales et sociales :	257 K€

B. PARFUMS ULRIC DE VARENS (France)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, un chiffre d'affaires hors taxes de 26.462 K€ et a constaté un bénéfice de 709 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS pour un montant global de 3.063 K€ au 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 900 K€ de dividendes de ladite filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS au titre de l'exercice écoulé.

C. VARENS SHOP (France)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS SHOP a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 6.295 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et a constaté une perte de (3) K€.

Il a été décidé de fermer le réseau de boutiques porté par cette filiale.

Les titres de la société VARENS SHOP sont provisionnés à hauteur de 633 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française VARENS SHOP pour un montant global de 929 K€ au 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a consenti à sa filiale française VARENS SHOP un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 4.670 K€, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un cautionnement en faveur de sa filiale française VARENS SHOP, en garantie de prêts d'un montant global de 538 K€ contractés pour le financement de l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de deux boutiques. Le montant de l'engagement de la société ULRIC DE VARENS à ce titre au 31 décembre 2011 s'élève à 308 K€.

D. ULRIC DE VARENS GMBH (Allemagne)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 5.508 K€ et a constaté un bénéfice de 854 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH pour un montant global de 17 K€ au 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 1.600 K€ de dividendes de ladite filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au titre de l'exercice écoulé.

E. VARENS ITALIA SRL (Italie)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.156 K€, et a constaté une perte de (80) K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale italienne VARENS ITALIA SRL pour un montant global de 50 K€ au 31 décembre 2011.

F. ULRIC DE VARENS ESPANA SA (Espagne)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 1.589 K€, et a constaté un bénéfice de 2 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA pour un montant global de 509 K€ au 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a consenti à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA, un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 270 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

G. VARENS ROMANIA SRL (Roumanie)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 215 K€, et a constaté une perte de (5) K€.

H. PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 191 K€, et a constaté une perte de (28) K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt à sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour un montant global de 132 K€ au 31 décembre 2011.

I. VARENS HELLAS LTD (GRECE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 663 K€ et a constaté une perte de (16) K€.

J. VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 608 K€ et a constaté un bénéfice de 80 K€.

K. VARENS MIDDLE EAST (dubai - EMIRATS ARABES UNIS)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS MIDDLE EAST, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS aux Emirats Arabes Unis, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 612 K€ et a constaté un bénéfice de 12 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 162 K€ de dividendes de sa filiale ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST au titre de l'exercice écoulé.

L'activité de la filiale ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST a été gelée sur le second semestre 2011 compte tenu de défaillances constatées dans l'application de la politique de prix du Groupe.

L. VARENS MEXICO SA DE CV (Mexique)

Notre participation dans cette société est de 60 %.

La société VARENS MEXICO SA DE CV, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Mexique, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires hors taxes de 59 K€ et a constaté une perte de (73) K€.

L'activité de notre filiale mexicaine, la société VARENS MEXICO SA DE CV, qui avait été suspendue en 2010, a repris au cours du second semestre 2011 suite à notre association avec un nouveau partenaire.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale mexicaine VARENS MEXICO SA DE CV pour un montant global de 135 K€ au 31 décembre 2011.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 55 K€ de dividendes de sa filiale VARENS MEXICO SA DE CV au titre de l'exercice écoulé.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité.

M. FILIALES DECONSOLIDEES

Les filiales suivantes, sans activité, ne sont pas consolidées par le groupe :

- Ulic de Varens S.A (Uruguay)
- Varens Argentina S.A (Argentine).
- Ulic de Varens Poland SP (Pologne).
- Ulic de Varens UK Limited (Royaume-Uni).
- Varens Kosmetik SAN (Turquie).
- Parfums Ulic de Varens Shanghai (Chine).

- Varens Portugal (Portugal).

A l'exception de l'Uruguay, les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

La filiale Varens Central Europa SRO (Slovaquie) a été cédée au cours de l'exercice 2011. Les titres de cette filiale étaient provisionnés en intégralité.

II. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
		2011	2010
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100 %	100 %
VARENS SHOP SAS	Paris	100 %	100 %
VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100 %	100 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	95 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST FZCO	Dubai	70 %	70 %
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80 %	80 %
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico City	60 %	80 %
VARENS SINGAPORE PTE LTD	Singapour	70 %	70 %

Nous rappelons que nos filiales ULRIC DE VARENS SA (Uruguay) et VARENS ARGENTINA (Argentine) ont été déconsolidées au 1^{er} janvier 2011.

B. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 32.387 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 35.849 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 9,6 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir un bénéfice de 35 K€ contre 1.762 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges non courantes de 2.700 K€ liées à la fermeture du réseau de boutiques, le résultat opérationnel fait ressortir une perte de (2.665) K€ au 31 décembre 2011 contre un bénéfice de 1.247 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à (1.840 K€), contre 920 K€ au 31 décembre 2010 et le résultat net consolidé part du groupe à (1.868) K€, contre 838 K€ au 31 décembre 2010.

C. EXAMEN DU BILAN CONSOLIDE

1. Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1.339 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 4.342 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 1.333 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 409 K€.

Les autres actifs non courants, représentant une créance de carry-back, figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 534 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 21.013 K€.

2. Examen des postes de passif

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 19.747 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 20.097 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 350 K€.

Le passif non courant s'élève à la somme globale de 1.142 K€ et comprend les postes suivants :

– Dettes financières à long et moyen terme :	992 K€
– Avantage du personnel :	150 K€

Le passif courant s'élève à la somme globale de 9.036 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme :	1.384 K€
– Concours bancaires :	556 K€
– Dettes Fournisseurs :	4.412 K€
– Autres dettes :	1.940 K€
– Provisions courantes :	552 K€
– Impôts courants :	181 K€

III. COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE

Evolution de l'activité : Bonne performance de la France et baisse des ventes sur l'Europe

Ulric de Varens réalise en 2011 un chiffre d'affaires de 32,39 M€, en baisse de 9,7% par rapport à 2010.

L'activité a été notamment en retrait sur la zone Europe (32,5% des ventes consolidées) et plus particulièrement en Allemagne et en Espagne, où des changements de direction primordiaux ont été effectués. La filiale allemande a par ailleurs subi les difficultés de la chaîne de drugstores Schlecker

(19% de ses ventes annuelles), qui a annulé toutes ses commandes de fin d'année avant de déclarer, début 2012, sa mise en faillite.

Retraite des ventes des filiales allemande et espagnole, l'activité annuelle consolidée ressort ainsi en baisse limitée à 1,1% par rapport à 2010.

Les efforts du groupe dans ses activités historiques de la GMS en France lui ont permis d'enregistrer de bonnes performances en 2011 (augmentation des ventes de 9,5%) grâce notamment à la dynamique de la marque liée aux opérations promotionnelles et à l'amélioration du référencement des gammes dans un nombre élargi de points de ventes.

Analyse des résultats : Des charges non courantes de 2,7 M€.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2011, qui subit l'impact de la baisse du chiffre d'affaires, s'établit à l'équilibre, contre 1,76 M€ en 2010.

La diminution du taux de marge s'explique par les réductions de prix effectuées pour soutenir les ventes dans un contexte de crise économique, et par l'augmentation des prix de revient (montée en gamme des produits, hausse du prix des matières premières).

Le coût de ces investissements engagés par le groupe pour maintenir la qualité et les prix de ses produits a été compensé en grande partie par les réductions de charges de publicité et de structure (baisse des charges externes et de personnel de 1,05 M€).

Par ailleurs, sur l'exercice 2011, le groupe a constaté des charges non courantes pour 2,70 M€ (contre 0,52 M€ en 2010) liées à la fermeture de son réseau de boutiques. Ces charges correspondent essentiellement à des dépréciations d'actifs des boutiques.

Compte tenu de ces charges non courantes, Ulric de Varens enregistre un résultat net consolidé négatif de (1,87) M€ contre un profit de 0,84 M€ en 2010.

Situation financière solide

Ulric de Varens dispose d'une situation bilancielle solide, avec des capitaux propres part du groupe de 19,75 M€ et un endettement net toujours faible (0,22 M€) au 31 décembre 2011, et une trésorerie nette de 2,16 M€.

Perspectives

En 2012, le Groupe bénéficiera, tant en France qu'à l'international, du plein effet commercial des nouveaux parfums lancés fin 2011 et début 2012, ainsi que de la montée en gamme du packaging de ses produits.

A l'international, il s'appuiera également sur les structures mises en place, notamment en Allemagne, où un effort important a été entrepris par la nouvelle direction afin de dynamiser les ventes auprès des chaînes concurrentes à Schlecker.

En France, Ulric de Varens poursuivra la réduction de son réseau de boutiques, avec pour objectif de le porter de 18 à 12 points de ventes d'ici la fin du 1^{er} semestre 2012. Parallèlement, le groupe

entend développer un chiffre d'affaires additionnel en GMS, avec des meubles exclusifs de mise en avant.

IV. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Un tableau retraçant l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} janvier 2012 et le 16 avril 2012 figure en Annexe.

V. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

La société n'utilise aucun instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VII. APPROBATION DES COMPTES de la société ULRIC DE VARENS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de (1.439.691,89) €.

VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de (1.439.691,89) € au compte « Report à Nouveau ».

IX. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- une perte nette consolidée de (1.840) K €,
- une perte nette consolidée part du Groupe de (1.868) K €.

X. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2010	0,0625 €	0,025 €	NC
31/12/2009	0,14 €	0,056 €	NC
31/12/2008	Néant	Néant	Néant

XI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

XII. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Situation au 13 avril 2012 : nombre total d'actions : 8.000.000

<u>Nom des actionnaires nominatifs</u>	<u>Pourcentage de détention</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Nombre de voix</u>
Mme Claire BAGENGE	ns	1.000	2.000
M. Jean-Claude BALAJEWIEZ	ns	30	30
M. Gilles BALAYER	ns	80	160
M. Pierre Marie BERGER	ns	2.400	4.800
Mme Bernadette CANAL	ns	152	304
Mme Catherine CHABROL	ns	77	154
M. Olivier CHEVROT	ns	50	100
M. Guy DOURLENS	ns	20	20
M. Jean-Claude DUSSAUX	ns	25	50
M. Gilles GUSELLA GUILPIN	ns	2	4
M. Herbert HERNANDEZ	ns	22	44
M. Dominique JUNG	ns	150	300
M. Claude LAGARRIGUE	ns	19	38
M. Jules MARMONT	ns	20	40
Mme MARMONT	ns	20	40

<u>Nom des actionnaires nominatifs</u>	<u>Pourcentage de détention</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Nombre de voix</u>
M. Philippe MAUBERT	ns	1	2
M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ns	1	2
M. Yves PERRIN	0,4%	31.975	63.950
Mme Marie-Paule PICANDET	ns	10	20
Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ns	1	2
Mme Annette STORL	0,6%	44.385	88.770
ULRIC CREATIONS	92,4%	7.392.907	14.755.759
M. Ulric VIELLARD	Ns	1	2
Public	5,3%	425.157	425.157
Auto-détention ULRIC DE VARENS	1,3%	101.495	/
Soit au total	100%	8.000.000	15.341.748

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

XIII. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2011 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : néant

Nombre de titres acquis : 19.572

Nombre de titres souscrits : néant

XIV. OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 16 juin 2011 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

— Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions

– Nombre maximal d’actions pouvant être acquises :	800.000 actions
– Prix d’achat global maximum :	16.000.000 €
– Prix d’achat unitaire maximum :	20 €
– Prix de vente unitaire minimum :	2,5 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2011, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l’acquisition de 47.085 actions au cours moyen de 4,54 € et a vendu 50.372 actions au cours moyen de 4,49 €.

Le volume en euros des acquisitions s’est élevé à 214 K€ et le volume en euros des ventes à 226 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l’animation du titre au travers d’un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d’investissement,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d’échange ou de paiement dans le cadre d’opérations de croissance externe ou à l’occasion d’émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2011, 101.840 actions ULRIC DE VARENS, d’une valeur nominale de 0,50 €, représentant 1,27 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d’inventaire.

XV. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l’article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu’aucun titre de la société ne fait l’objet d’une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n’est frappé d’une inaccessibilité.

XVI. ATTRIBUTION GRATUITE D’ACTIONS

Nous vous informons qu’aucune attribution gratuite d’actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n’a été décidée au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2011.

En conséquence, il n’y a pas lieu d’établir le rapport spécial prévu à l’article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

XVII. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l’article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l’exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

– Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS):	79 K€
– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	113 K€
Dont avantages en nature de :	11 K€

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d’éléments fixes, et qu’aucun engagement n’a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages

susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

XVIII. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2011.

XIX. LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

XX. DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de pouvoir ou de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2010 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Nous vous indiquons que ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

XXI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en Annexe au présent rapport.

XXII. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

- l'effectif moyen permanent du Groupe est de 138 personnes;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la principale filiale, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, est de 35 heures appliqué selon le choix des salariés, soit 36,5 heures avec 11 jours de RTT soit 35 heures sur 4 jours ;
- Le temps de travail hebdomadaire des salariés de la société ULRIC DE VARENS, est de 36,5 heures ;
- Les horaires des salariés à temps partiel des sociétés françaises sont proratisés selon les bases de temps plein visés ci-dessus ;
- Au sein des sociétés françaises du groupe, 14 licenciements sont intervenus au cours de l'année 2011 (hors ruptures conventionnelles) ; 7 procédures prud'homales sont en cours ;

- Les rémunérations ont progressé à effectif constant et l'égalité en termes de rémunération est respectée entre les hommes et les femmes ;
- La masse salariale, y compris charges sociales, intéressement et participation légale des salariés, s'élève à 6.451 K€ ;
- Le Groupe ULRIC DE VARENS n'a pas rencontré de difficultés particulières en matière de recrutement ou d'absentéisme ;
- Toutes les obligations sociales, notamment en matière de formation, de conditions d'hygiène et de sécurité, sont respectées au sein du Groupe ULRIC DE VARENS ;
- Les relations professionnelles et collectives sont harmonieuses ;
- Notre production est sous-traitée à 100 %, le Groupe ULRIC DE VARENS ayant une activité de création et de commercialisation ;
- A notre connaissance, nos sous-traitants sont respectueux des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, nous précisons que le Groupe ULRIC DE VARENS n'exerce pas une activité de nature à avoir des conséquences environnementales.

XXIII. AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 16 juin 2011.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

XXIV. DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, A L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE ET/OU DE TITRES DE CREANCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au conseil d'administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'assemblée générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société ULRIC DE VARENS et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXV. DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXVI. DECISIONS A PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, ou de délégation à cet effet, l'assemblée générale extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution relative à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions prévues à l'article L.3332-1 et suivants du Code du travail, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

L'assemblée confèrerait tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

La délégation serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous soulignons que ce projet de résolution est présenté à l'assemblée des actionnaires pour se conformer à la loi.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable sur un tel projet et souhaite le voir rejeter.

XXVII. MANDATS D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Nous vous invitons à prendre acte que les fonctions respectives de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société HOCHÉ AUDIT et de Monsieur Jean-Pierre GRAMET prennent fin à l'issue de la présente assemblée générale et vous proposons, pour une durée de six (6) exercices qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- de renouveler la société HOCHÉ AUDIT dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire,
- de nommer Madame Florence PIGNY, domiciliée 35 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GRAMET.

XXVIII. MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO arrivera à expiration à l'issue de la présente assemblée, et vous proposons de nommer en remplacement, pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2017, Madame Marie-Claude AMANS, demeurant 6 rue Mesnil, 75116 Paris.

XXIX. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2012 ET LE 16 AVRIL 2012



ANNEXE : LISTE DES MANDATS
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Dirigeants	DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE	Mandat social
Ulric VIELLARD	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Président directeur général</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS SHOP SAS</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS ESPANA SA</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>ULRIC DE VARENS GMBH</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS ITALIA SRL</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS SINGAPORE PTE LDT</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS MIDDLE EAST FZCO</i>	<i>Directeur</i>
	<i>UVP (société coopérative)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>ULRIC CREATIONS (SC)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS MEXICO SA DE CV</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i>	<i>Superviseur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)*</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i>	<i>DIRECTEUR</i>
Yves PERRIN	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Administrateur</i> <i>Directeur Général</i>
	<i>ULRIC DE VARENS ESPANA SA</i>	<i>Administrateur</i>
	<i>VARENS MEXICO SA DE CV</i>	<i>Administrateur</i>

Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur
	ESPINO TRADING (SARL)	Gérant

* Filiales dissoutes ou sans activité au 31/12/11

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D' IENA
398 667 063 RCS PARIS

Echéance des dettes fournisseurs selon les comptes sociaux Ulric de Varens S.A, au titre des deux derniers exercices clos

Montants en K€

	31/12/2010	31/12/2011
De 0 à 30 jours	178	169
De 31 à 60 jours		
De 61 à 90 jours		
Total	178	169

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Exercice 2011

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2011, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO

Le mandat de Monsieur MOJICA BUITRAGO arrivant à échéance, il sera proposé à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels 2011, de désigner, en remplacement, Madame Marie-Claude AMANS.

2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

4. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

– Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS):	79 K €
– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	113 K €
Dont avantages en nature de :	11 K€ (Monsieur Yves PERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages

susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

5. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

6. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La société Ulric de Varens SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à ses filiales françaises PARFUMS ULRIC DE VARENS, société d'exploitation du groupe et VARENS SHOP, société porteuse notamment du réseau de boutiques français. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

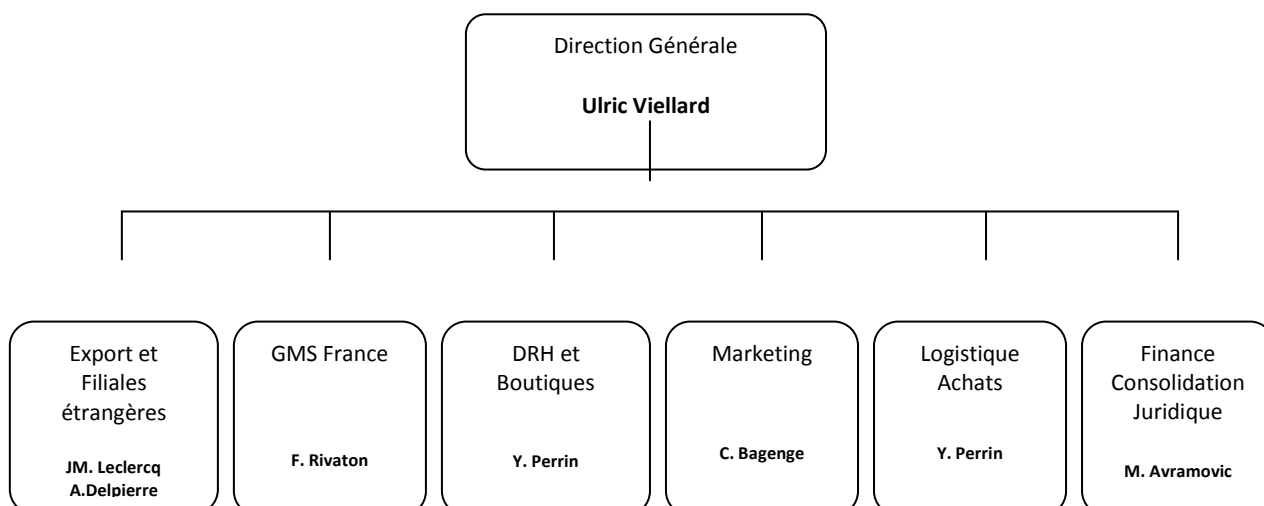
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison de son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2011, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que la politique de prix de vente de produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par un collaborateur placé sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectués par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par le Directeur Logistique & Achats.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

Au sein des filiales étrangères, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2011**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

Les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 16 avril 2012

Le Président du Conseil d'Administration

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ULRIC DE
VARENS, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET
AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ulric de Varens et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Savigny sur Orge et Paris, le 3 mai 2012

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

ULRIC DE VARENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : PARIS (75116), 49 AVENUE D'ENA
398 667 063 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUN 2012

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Mandats d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- Mandat d'un administrateur.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte de (1.439.691,89) €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de (1.840) K€ et un résultat net consolidé part du Groupe de (1.868) K€.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant une perte de (1.439.691,89) € au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2010	0,0625 €	0,025 €	NC
31/12/2009	0,14 €	0,056 €	NC
31/12/2008	Néant	Néant	Néant

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du code de Commerce,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 2,5 € par action, hors frais, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2011.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions d'administrateur de Monsieur Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement dans lesdites fonctions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Madame Marie-Claude AMANS, demeurant 6 rue Mesnil, 75116 Paris.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de la société HOCHÉ AUDIT prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de la renouveler dans lesdites fonctions pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Pierre GRAMET prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer en remplacement dans lesdites fonctions, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Madame Florence PIGNY, domiciliée 35 avenue Victor Hugo, 75116 Paris.

ONZIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;

- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 1.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 20.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
 - * les dates, conditions et modalités de l'émission,
 - * la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
 - * le montant de l'émission,
 - * le prix de souscription,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

DOUZIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

TREIZIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, statuant en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 247.422 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes

modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

QUATORZIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 247.422 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

ULRIC DE VARENS S.A.

BILAN ACTIF

Montants en k€

Rubriques	Valeurs brutes	Amort. & Prov.	31/12/2011	31/12/2010
Capital souscrit non appelé				
I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	2 499	60	2 439	2 441
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	102	71	32	50
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	13 156	907	12 249	12 250
Créances rattachées à participations	644		644	489
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	692	138	554	591
TOTAL II	17 093	1 176	15 918	15 821
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	1		1	1
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	1 074		1 074	965
Autres créances	5 278	461	4 817	8 593
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1		1	1
Disponibilités	496		496	105
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	141		141	133
TOTAL III	6 991	461	6 530	9 797
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif				
IV				
V				
VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	24 084	1 637	22 448	25 617

ULRIC DE VARENS S.A.**BILAN PASSIF**

Montants en k€

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="4 000"/>)	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	640	640
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 864	7 864
Report à nouveau	8 774	8 104
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1440	1 164
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	20 238	22 172
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	91	142
Provisions pour charges		
TOTAL III	91	142
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	608	2 543
Emprunts, dettes fin. divers	970	279
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	283	244
Dettes fiscales et sociales	257	237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 119	3 304
Ecart de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	22 448	25 617

ULRIC DE VARENS S.A.
COMPTE DE RESULTAT (1)

Montants en k€

Rubriques	France	Export	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services	596	44	640	659
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	596	44	640	659
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			94	15
Autres produits			1 811	1 869
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	2 545	2 544
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 757	1 713
Impôts, taxes et versements assimilés			9	22
Salaires et traitements			280	310
Charges sociales			119	139
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :			21	22
Sur actif circulant : dotations aux provisions			3	3
Pour risques et charges : dotations aux provisions			42	29
Autres charges				12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	2 231	2 250
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			314	294
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 717	2 478
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			224	196
Reprises sur provisions et transferts de charges			18	8
Différences positives de change			5	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	1
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	2 965	2 684
Dotations financières aux amortissements et provisions			161	12
Intérêts et charges assimilées			4 993	2 652
Différences négatives de change			4	6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	5 158	2 670
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-2193	14
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-1879	309

ULRIC DE VARENS S.A.
COMPTE DE RESULTAT (2)

Montants en k€

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	5	28
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29	20
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	36	21
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-31	7
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur les bénéfices X	-471	-848
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 515	5 256
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 954	4 092
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-1 439	1 164

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

1 - PREAMBULE

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les comptes sociaux au 31 décembre 2011 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 16 avril 2012.

2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2011 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- La société a consenti à sa filiale française VARENS SHOP S.A.S., un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 4 670 K€. Il a été décidé de fermer le réseau de boutiques porté par cette filiale.
- La société a consenti à sa filiale étrangère ULRIC DE VARENS ESPANA S.A, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 270 K€.

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durées
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

3-3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage (quote-part dans l'actif net corrigé, rentabilité, flux de trésorerie prévisionnels...) est inférieure au coût d'acquisition.

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

3-4 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

3-6 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 14,3% pour les cadres et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 4,6%.

4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général).....	22 448 K€
Résultat (perte)	(1 440) K€

4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2010	Acquisitions	Diminutions	31/12/2011
Marques	2 439			2 439
Logiciels	60			60
Total	2 499			2 499

Aucune dépréciation n'est pratiquée sur les marques eu égard au chiffre d'affaires réalisé sur les produits desdites marques.

Amortissement des immobilisations incorporelles :

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Logiciels	59	1		60
Total	59	1		60

4-2 Immobilisations corporelles

	31/12/2010	Acquisitions	Diminutions	31/12/2011
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	9	1	3	7
Autres	3			3
Total	104	1	3	102

Amortissement des immobilisations corporelles :

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Matériel de transport	45	18		63
Matériel informatique	8	1	3	6
Autres	1	1		2
Total	54	20	3	71

4-3 Immobilisations financières

Mouvement des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31/12/10	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/11
<u>PARTICIPATIONS:</u>				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631			5 631
VARENS SHOP SAS	2 143			2 143
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	678			678
VARENS ITALIA SRL	3			3
ULRIC DE VARENS GMBH	4 183			4 183
VARENS ROMANIA SRL	NS			NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144			144
VARENS HELLAS LTD	14			14
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS			NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	73			73
VARENS MEXICO SA DE CV	3	1	1	3
<u>FILIALES SANS ACTIVITE</u>				
VARENS ARGENTINA	53			53
ULRIC DE VARENS POLAND SP	12			12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS			NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
VARENS KOZMETIK SAN	2			2
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
VARENS PORTUGAL	4			4
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	17		17	
Total participations	13 174	1	18	13 156
Autres immob. financières	126	17	3	140
Actions propres	571		19	552
Créances rattachées à des participations	489	155		644
Total	14 360	172	40	14 492

Tableau des dépréciations :

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
VARENS KOZMETIK SAN	2			2
VARENS SHOP SAS	633			633
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
VARENS CENTRAL EUROPA SRO	17		17	
ULRIC DE VARENS UK LTD	NS			NS
VARENS PORTUGAL	4			4
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	12			12
VARENS ARGENTINA	53			53
VARENS MEXICO SA DE CV	3			3
Autres immob. financières.	106	32		138
Total	1 030	32	17	1 045

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 101 840, pour une valeur de 552 K€ au 31 décembre 2011.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à sa valeur d'inventaire.

4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et comptes rattachés	1 074		1 074
Avances et acomptes versés	1		1
Comptes courants groupe	4 687	461	4 226
Créances sociales et personnel	1		1
Créances fiscales (1)	588		588
Autres créances	2		2
Total	6 353	461	5 892

(1) dont 297 K€ de créances de carry-back imputables jusqu'en 2014, et 237 K€ jusqu'en 2015.

A l'exception des créances de carry back (534 K€), toutes les créances sont à moins d'un an.

4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2010	31/12/2011
OPCVM monétaires		
Obligations France		
OPCVM court terme		
Sicav/FCP diversifiés	NS	NS
Disponibilités	105	496
Total	105	496

4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit :

	Solde au 31/12/10 avant affectation	Affecta- tion Résultat 2010	Augmen- tation de capital	Solde au 31/12/11 avant affectation	Affecta- tion proposée Résultat 2011	Solde au 31/12/11 après affectation
Capital	4 000			4 000		4 000
Prime d'apport	640			640		640
Réserve légale	400			400		400
Autres Réserves	7 864			7 864		7 864
Report à nouv.	8 104	670		8 774	(1 440)	7 334
Résultat	1 164	(1 164)		(1 440)	1 440	
Dividendes		494				
Total	22 172			20 238		20 238

4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Indemnités de départ à la retraite	24	NS		24
Provisions pour risques	118	42	93	67
Total	142	42	93	91

4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit	608			608
Emprunts et dettes fin. divers	970			970
Fournisseurs et comptes rattachés (hors FNP)	170			170
Factures non parvenues	113			113
Dettes sociales et personnel	91			91
Dettes fiscales	166			166
Autres dettes	1			1
Total	2 119			2 119

La société Ulric de Varens S.A bénéficie d'une ouverture de crédit amortissable de 1.600 K€, non utilisée au 31 décembre 2011. Cette ouverture de crédit, expirant en 2015, a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Information sur le respect des covenants

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. En 2011, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

A ce jour, la société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	Total
Ventes			
Prestations de services	596	44	640
Redevances	1 800		1 800
Autres produits	11		11
Total	2 407	44	2 451

5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitations

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	21	
Provisions sur autres actifs circulants	3	
Provisions pour risques	42	93
Provisions pour charges		
Total	66	93

5-3 Produits et charges financiers

	2011
Dividendes reçus	2 717
Autres produits financiers	248
Dot. Prov. Dépréciation financières	(161)
Abandons de créances (1)	(4 940)
Intérêts et autres charges financières	(57)
Résultat financier	(2 193)

(1) Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis à la filiale Varens Shop pour un montant de 4 670 K€ et à la filiale Ulric de Varens España pour un montant de 270 K€.

5-4 Produits et charges exceptionnels

	2011
Produits exceptionnels divers	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4
Charges exceptionnelles diverses	(14)
Valeur nette comptable des actifs cédés	(22)
Résultat exceptionnel	(31)

5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôts
<u>Accroissements :</u>		
Néant		
<u>Allègements :</u>		
Provision non déductible l'année de la dotation	37	12
Déficits reportables	3 160	1 053

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales françaises, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS et VARENS SHOP SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	0
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	(471)
Economie d'impôt	(471)

Cette économie d'impôt est acquise par la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Comptable		Théorique	
		Impôt dû	Résultat net	Impôt théorique	Résultat net
Résultat courant	- 1 879	- 471	- 1 408	- 626	- 1 253
Résultat exceptionnel	- 31	-	- 31	- 10	- 21
Total	- 1 910	- 471	- 1 439	- 637	- 1 273

6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France	2 000 7 103	100% 900	5 631 5 631	3 063	26 462 709
VARENS SHOP PARIS, France	50 (3)	100% 0	2 143 1 510	929	6 295 (3)
ULRIC DE VARENS Gmbh BERLIN, Allemagne	371 1 302	100% 1 600	4 183 4 183	17	5 508 854
VARENS ITALIA SRL TORINO, Italie	11 292	85% 0	3 3	50	1 156 (80)
ULRIC DE VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne	152 (4)	100% 0	678 678	509	1 589 2
VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie	NS 65	85% 0	NS NS		215 (5)
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK MOSCOU, Russie	79 (39)	95% 0	72 72	132	191 (28)
VARENS HELLAS LTD ATHENES, Grèce	18 428	80% 0	14 14		663 (16)
VARENS SINGAPORE PTE. LTD SINGAPOUR, Singapour	NS 472	70% 0	NS NS		608 80
VARENS MIDDLE EAST Fz.CO DUBAI, E.A.U.	210 274	70% 162	144 144		612 12
VARENS MEXICO SA DE CV MEXICO D.F, Mexique	3 (67)	60% 55	3 0	135	59 (73)
FILIALES (moins de 50%)			NEANT		

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
FILIALES SANS ACTIVITE					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	NS NS	100% 0	NS NS		NS NS
ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSZAWA, Pologne	11 NS	100% 0	12 0	28	NS NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay	20 NS	66.50% 0	14 14		NS NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine	200 NS	100% 0	200 0		NS NS
VARENS PORTUGAL Portugal	5 NS	70% 0	4 0		NS NS
VARENS KOSMETIK SAN ISTAMBUL, Turquie	2 NS	80% 0	2 0	433	NS NS
VARENS ARGENTINA Argentine	69 NS	65% 0	53 0		NS NS

7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

7-1 Opérations avec des entreprises liées

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	
En valeurs brutes	
POSTES	MONTANT
Participations	13 156
Créances rattachées à des participations	644
Créances clients et comptes rattachés	1 074
Autres créances	4 687
Dettes fournisseurs	21
Dettes financières	970
Autres dettes	-
Produits financiers	2 941
Charges financières	4 940
Autres charges financières	4
Produits exceptionnels	1
Charges exceptionnelles	18

8 - AUTRES INFORMATIONS

8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Engagement reçu résultant d'abandons de créances ou subventions avec clause de retour à meilleure fortune :

Filiale concernée	Montant	Date de l'abandon	Date limite de reversement
VARENS SHOP	2 500	31/12/2009	31/12/2014
VARENS SHOP	2 490	31/12/2010	31/12/2015
ULRIC DE VARENS ESPANA	130	31/12/2010	31/12/2015
VARENS SHOP	4 670	31/12/2011	31/12/2016
ULRIC DE VARENS ESPANA	270	31/12/2011	31/12/2016

Engagements donnés :

Société	Montant de la caution donnée (en K€)	Montant de l'engagement au 31/12/11 (en K€)
VARENS SHOP	538	308
TOTAL	538	308

ULRIC DE VARENS S.A a donné un cautionnement à sa filiale VARENS SHOP en garantie de prêts contractés auprès des banques pour financer l'acquisition des droits au bail et l'aménagement de 2 boutiques.

8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2011 et la date d'arrêté des comptes.

8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : **3**

8-4 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 192 K€.

Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable.

La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.
- La société ULRIC CREATIONS, actionnaire direct d'ULRIC DE VARENS S.A. a consenti des avances en compte courant à hauteur de 970 K€.

8-5 Identité de la société consolidante

UVP scrl

106 rue Souveraine – 1150 Bruxelles (Belgique)

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – Montants en €

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	814 303	791 892	873 976	659 230	639 524
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 992 774	3 868 676	764 713	360 331	- 1 794 960
Impôt sur les bénéfices	691 374	- 25 119	- 717 404	- 725 774	- 470 970
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises	116 323	443 297	216 951	- 77 407	115 702
Résultat net	4 185 077	3 450 498	1 387 297	1 163 512	- 1 439 692
Résultat distribué ⁽¹⁾	-	-	1 120 000	500 000	- ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,54	0,49	0,19	0,14	- 0,17
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0,52	0,43	0,17	0,15	- 0,18
Dividende attribué à chaque action	-	-	0,14	0,06	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	5	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	439 737	461 243	442 600	309 589	280 080
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	234 109	212 421	173 422	138 858	119 271

(1) Hors impact des actions auto-détenues

(2) Dividende dont la distribution est proposée

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49, avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier la Grèce). Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'évaluation des marques et des titres de participation a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1 et 3-3 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 3 mai 2012

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant
91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €
49 avenue d'Iéna
75116 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

ABANDON DE CREANCE AU PROFIT DE LA SOCIETE VARENS SHOP

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a procédé à un abandon de créance au profit de la société VARENS SHOP dans le but de restructurer partiellement les fonds propres de cette filiale.

Modalités

Cet abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société le 29 décembre 2011, pour le montant de 4.670.000 €.

ABANDON DE CREANCE AU PROFIT DE LA SOCIETE VARENS ESPANA

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre société et président du Conseil d'administration de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a procédé à un abandon de créance au profit de la société VARENS ESPANA dans le but de restructurer partiellement les fonds propres de cette filiale.

Modalités

Cet abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société le 29 décembre 2011, pour le montant de 270.000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE UVP

Nature, objet et modalités

Les facturations relatives à la convention d'assistance conclue avec la société UVP aux termes de laquelle cette dernière fournit à votre société des prestations de management, conseil en stratégie et assistance marketing se sont élevées à 600.000 € pour l'exercice 2011.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS

Nature, objet et modalités

Facturation par la société ULRIC DE VARENS à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS de redevances relatives aux marques concédées, aux créations des dessins et modèles. Ces redevances calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.800.284 € pour l'exercice 2011.

Savigny sur Orge et Paris, le 3 mai 2012

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT
Représentée par Laurence ZERMATI

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD

Président Directeur Général